

DÉPÊCHE DU 19/11/2018

Bretagne: l'ARS et les URPS soutiennent les CPTS en émergence

Mots-clés : #ARS #établissements de santé #soins de ville #coopérations #accès aux soins #assurance maladie #hôpital #médecins #pharmaciens #paramédicaux #libéraux #finances #URPS #Bretagne

RENNES, 19 novembre 2018 (APMnews) - L'agence régionale de santé (ARS) Bretagne et les unions régionales des professionnels de santé libéraux (URPS) cherchent à faciliter le déploiement des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) en proposant un accompagnement méthodologique et financier, ont-elles indiqué lors d'une conférence de presse jeudi.

Les CPTS font partie des mesures phares de la stratégie de transformation du système de santé dans le plan "Ma santé 2022". Instaurées par la loi de modernisation du système de santé de janvier 2016, elles sont une des clefs de l'organisation des acteurs de la santé sur un territoire pour proposer une offre de soins adaptée aux besoins de la population. L'objectif annoncé est la création de 1.000 CPTS sur l'ensemble du territoire pour 2022.

Elles constituent un cadre de coopération des acteurs de santé à l'échelle du territoire. A l'initiative des professionnels de santé libéraux, elles organisent les liens avec les acteurs hospitaliers, médico-sociaux et sociaux. Elles doivent permettre de mieux répondre aux besoins de santé d'un territoire et concourir à l'amélioration des prises en charge de la population.

En Bretagne, afin d'encourager les dynamiques d'acteurs, les URPS et l'ARS travaillent ensemble depuis un an à l'élaboration d'une politique régionale de déploiement des CPTS et d'accompagnement des professionnels de santé, ont indiqué les présidents d'URPS et le directeur général de l'ARS, Olivier de Cadeville, lors de la conférence de presse.

Les URPS travaillent à la fédération des équipes. Un comité de pilotage inter-URPS a été créé. L'ARS va apporter un soutien financier et méthodologique.

Une enveloppe de 50.000 euros par an par CPTS est prévue par l'ARS pour aider les professionnels à monter leurs projets. Elle financera un temps de coordination nécessaire à la réflexion et à l'évolution de l'organisation professionnelle existante, une indemnisation des professionnels de santé libéraux qui y participeront, a précisé vendredi à APMnews Marine Chauvet, directrice adjointe de l'ARS en charge de l'offre ambulatoire. Ce financement est mis en place en attendant les négociations conventionnelles qui aboutiront à une rémunération.

En Bretagne, la dynamique est là et des initiatives ont déjà émergé. Deux territoires ont déjà mobilisé les acteurs et identifié des projets (dont l'un a même déposé des statuts) et trois autres sont en réflexion.

Pour accompagner ces professionnels sur le plan méthodologique, l'ARS et les URPS de Bretagne ont présenté un guide pratique intitulé "L'essentiel de la CPTS". "La définition des CPTS est très large. Avec les URPS, nous avons voulu répondre aux acteurs locaux par un guide aidant, explicatif et accompagnateur", a expliqué Marine Chauvet.

Ce guide définit les CPTS et explicite le concept (qui la compose, qui l'initie, quel est le périmètre, les objectifs). Il présente la démarche projet, indique comment animer une CPTS et instaurer une communication interprofessionnelle, "clef de réussite".

Un dossier de candidature allégé a été conçu pour repérer les initiatives et les accompagner. Ensuite une commission d'instruction rassemblant des professionnels, les fédérations et des usagers sera mise en place pour examiner les projets formalisés présentés.

[L'essentiel de la CPTS](#)

sl/ab/APMnews

[SL4PIA9XR]

POLSAN - ETABLISSEMENTS

Aucune des informations contenues sur ce site internet ne peut être reproduite ou rediffusée sans le consentement écrit et préalable d'APM International. Les informations et données APM sont la propriété d'APM International.

©1989-2018 APM International -

https://www.apmnews.com/story.php?objet=328001&idmail=PjsxFe42fDtm_2R4a6TVPSoxvg-C12KtAnI5rRQmr-iJkuiXNzn9FDBNrUqh6lvY6FWqZKevt-rlg5i33d3KCDoWmKpsFaQVvwmmBhtm4KghHhStS7vMVQ9coxQ0iwb5b0tVxZ3P2EhgaHI7LAhQOmtWo4oEXmh_4eFUG7Zd6l6DxyFYxuN6R_mXdPRk95zHGleCABiFSQZDIXa4HFEU9w..